

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800 Version: 7 / CH Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 26.08.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Aether petrolei

N° d'article 15080000 Identification de substance / produit

UFI D5Y8-J044-100F-DEGM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Réactif pour analyses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone Adresse email de la 0041 (0)71 353 58 58 sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225 Skin Irrit. 2 H315 STOT SE 3 H336 STOT RE 2 H373 Asp. Tox. 1 H304 Aquatic Chronic 2 H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement

Danger



Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800 Version: 7 / CH Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 26.08.25

Mentions de danger ***

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence ***

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P331 Ne PAS faire vomir.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane; n-hexane; pentane

Étiquetage réduit (<= 125 ml)

Pictogrammes de danger ***









Mention d'avertissement ***

Danger

Mentions de danger ***

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence ***

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir. P405 Garder sous clef.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

No. CAS 64742-49-0 No. EINECS 931-254-9



Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800 Version: 7 / CH Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 26.08.25

Numéro 01-2119484651-34-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225 Skin Irrit. 2 H315 STOT SE 3 H336 Asp. Tox. 1 H304 Aquatic Chronic 2 H411

pentane

No. CAS 109-66-0 No. EINECS 203-692-4

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225 Asp. Tox. 1 H304 STOT SE 3 H336 Aquatic Chronic 2 H411

Annotations additionelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

n-hexane

No. CAS 110-54-3 No. EINECS 203-777-6

Concentration >= 2.5 < 3 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225 Asp. Tox. 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 Repr. 2 H361f STOT SE 3 H336 STOT RE 2 H373 Aquatic Chronic 2 H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT RE 1 H373 >= 5 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. Demander aussitôt l'avis d'un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).



Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800 Version: 7 / CH Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 26.08.25

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Administrer du charbon médicinal.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Engourdissement, Perte de connaissance, Nausées, Vomissements, troubles de système nerveux central, Narcose, détresse respiratoire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement; Le contact fréquent et prolongé contact du produit avec la peau peut provoquer dermite.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre

Moyens d'extinction non-appropriés

Eeau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgencePorter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas jeter les résidus dans l'égout, des fosses et des caves. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas Eliminer avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosol.



Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800 Version: 7 / CH Date de révision: 25.08.2025

> remplace la version: 6 / CH Date d'impression 26.08.25

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais. blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 3 Liquides inflammables Classe de stockage (Suisse) 3 Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

n-hexane

Liste SUVA Type MAK

Valeur 180 mg/m³ 50 ppm(V) Valeur limite à courte terme 1440 mg/m³ 400 ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H: Groupe du risque pendant la grossesse: S: Remarque:

H B R2F SSc; NS, Auge; NIOSH

pentane

Liste SUVA Type MAK

Valeur 1800 600 mg/m³ ppm(V)Valeur limite à courte terme mg/m³ 1200 3600 ppm(V) Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; PNSKT HU; NIOSH

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Ouvrier Durée d'exposition Long terme Voie d'exposition dermale mode d'effet Effet systémique

Concentration 13964 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Ouvrier Durée d'exposition Long terme Voie d'exposition par inhalation mode d'effet Effet systémique

Concentration 5306 mg/m³

Dose dérivée sans effet (DNEL) Valeur type



Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800 Version: 7 / CH Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 26.08.25

Groupe de réf. Consommateur
Durée d'exposition Long terme
Voie d'exposition dermale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 1377 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

mode d'effet

Consommateur

Long terme

par inhalation

Effet systémique

Concentration 1137 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Consommateur
Durée d'exposition Long terme
Voie d'exposition orale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 1301 mg/kg/d

pentane

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

Ouvrier

Long terme

dermale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 432 mg/kg

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

mode d'effet

Groupe de réf.

Long terme
par inhalation
Effet systémique

Concentration 3000 mg/m³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

pentane

Valeur type PNEC
Type Eau douce

Concentration 0.23 mg/l

Valeur type PNEC

Type Sédiment d'eau douce

Concentration 1.2 mg/kg

Valeur type PNEC
Type Eau salée

Concentration 0.23 mg/l

Valeur type PNEC

Type Sédiment marin

Concentration 1.2 mg/l

Valeur type PNEC Type STP

Concentration 3.6 mg/l



Date d'impression 26.08.25

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800 Version: 7 / CH Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Valeur type PNEC Type Sol

Concentration 0.55 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX; Lors d'exposition intensive et prolongé eutiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR Épaisseur du gant 0.35 mm Temps de pénétration >= 8 h

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

Épaisseur du gant 0.4 mm Temps de pénétration >= 8 h

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide incolore

Odeur caractéristique

Point de fusion

Remarque Non applicable

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 44 °C

inflammabilité

évaluation Inflammable.

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Limite d'explosivité, inférieure 1 à 7.8 %(V)

Point d'éclair

Valeur -43 °C

Température d'inflammabilité



Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800 Version: 7 / CH Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 26.08.25

Valeur 280 °C

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

solvant organique

Remarque soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow 2.9 à 4

Remarque En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation

dans les organismes est possible.

Pression de vapeur

Valeur 573 hPa

température 20 °C

Densité et/ou densité relative

Valeur 0.66 g/cm³

température 20 °C

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité

Remarque insoluble

température d'auto-inflammabilité

Valeur 245 °C

Remarque Non pertinent

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.

10.2. Stabilité chimique

battement. friction. La chaleur. Etincelles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. battement. friction. La chaleur. Etincelles

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures, Fumée, Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques



Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800 Version: 7 / CH Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 26.08.25

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Espèces rat

DL50 > 5000 mg/kg

méthode OCDE 401

n-hexane

Espèces rat

DL50 > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Espèces rat

CL 50 > 3000 mg/kg

méthode OCDE 402

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Espèces lapin

DL50 > 2800 mg/kg

n-hexane

Espèces lapin

DL50 > 2800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces rat

CL 50 > 20 mg/l

Durée d'exposition 4 h

Administration/Forme Vapeurs méthode OCDE 403

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Espèces rat

CL 50 > 23.3 mg/l

Durée d'exposition 4 h

pentane

Espèces rat

CL 50 364 mg/l

Durée d'exposition 4 h

Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

Remarque Les critères de classification sont remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane



Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800 Version: 7 / CH Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 26.08.25

évaluation Moyennement irritant

méthode OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

évaluation Moyennement irritant

méthode OCDE 405

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation conu.

Sensibilisation (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

évaluation non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Une exposition chronique peut provoquer des troubles de peau grâve.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Mutagénicité (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Source Analogie

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

évaluation Aucun effets négatifs

Source Analogie

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

évaluation Aucun effets négatifs

Source Analogie

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Les critères de classification sont remplis. évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

exposition répétée

Remarque Les critères de classification sont remplis.

évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration

Les critères de classification sont remplis.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.



Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800 Version: 7 / CH Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 26.08.25

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces Oryzias latipes

CL 50 1 mg/l Durée d'exposition 48 h

Durée d'exposition 48 Source Analogie

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces Daphnia magna

CL 50 3.87 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Source Analogie

Toxicité pour les algues (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Espèces Raphidocelis subcapitata

ErC50 55 mg/l

Durée d'exposition 72 h

Source Analogie

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

NOEC 30 mg/l

Durée d'exposition 72 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Remarque Aucun données connues.

Biodégradabilité (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Valeur 98 %

Durée de l'essai 28 d évaluation Facilement biodégradable

Source Analogie

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Toxique pour les organismes aquatiques.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow 2.9 à 4

Remarque En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation

dans les organismes est possible.

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)



Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800 Version: 7 / CH Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 26.08.25

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane log Pow 3.6

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane
Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Le produit est facilement volatil.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation. Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger das les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agrée.

Emballages contaminés

Non purifiés emballages peuvent contenir mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs. Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***



Date d'impression 26.08.25

Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800 Version: 7 / CH Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1268	1268	1268
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. (Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane, pentane)	PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. (Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane, pentane)	PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. (Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane, pentane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger	***	3	3
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Prescription particulière	640D		
Quantité limitée	11	11	
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

WGK 3

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations

manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

Autres informations ***

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion >= 0,1 % p/p.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique



Nom commercial: Aether petrolei

Numéro de la matiere: 150800 Version: 7 / CH Date de révision: 25.08.2025

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 26.08.25

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225 basé sur des données de test Skin Irrit. 2 H315 Méthode de calcul STOT SE 3 H336 Méthode de calcul STOT RE 2 Méthode de calcul H373 Asp. Tox. 1 H304 Méthode de calcul Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2

Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, Catégorie 1 Flam. Liq. 2 Liquide inflammable, Catégorie 2

Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée

STOT rép., Catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.